



**Conseil Municipal  
de la commune de Clermont l'Hérault**

**Séance du mercredi 7 février 2024 à 18h  
Salle Georges Brassens**

Conseillers Municipaux en  
exercice : **29**

Conseillers Municipaux pré-  
sents ou représentés : **28**

Date de la convocation :  
**1<sup>er</sup> février 2024**

**Délibération n° DCM24-02-07P3**

**Administration Générale - Projet d'aménagement de  
la Plaine de l'Estagnol - Aménagement d'une aire  
sportive et de loisirs**

Le quorum est atteint.

Présents :

M. Gérard Bessière, *Maire, Président de la séance,*

M. Jean-Marie Sabatier, Mme Isabelle Le Goff, M. Georges Elnecave, Mme Michelle Guibal, M. Jean-François Faustin, Mme Elisabeth Blanquet, M. Jean-Luc Barral et Mme Véronique Delorme, *Adjoints,*

M. Jean-Jacques Pinet, M. Georges Bélart, Mme Catherine Klein, Mme Corinne Gonzalez, M. Patrick Javourey, Mme Joëlle Mouchoux, Mme Rosemay Crémieux, Mme Hélène Cinési, M. Michaël Deltour, Mme Louise Jaber, M. Jean Garcia, Mme Claude Blaho-Poncé, M. Franck Rugani, Mme Claudine Soulairac, M. Salvador Ruiz, M. Laurent Dô et M. Michel Vullierme, *Conseillers municipaux,*

Absents :

M. Stéphane Garcia, Mme Paquita Médiani et Mme Marie Passieux.

Procurations :

M. Stéphane Garcia à Mme Hélène Cinési

Mme Paquita Médiani à Mme Claude Blaho-Poncé

-----  
*Rapporteur : M. Georges Elnecave*

La commune de Clermont l'Hérault a initié de nombreuses réalisations ayant pour but de renforcer la qualité de son offre sportive qui rayonne au-delà du territoire du Clermontais. La plaine sportive de l'Estagnol a fait l'objet de rénovations de ses infrastructures avec la réfection de l'éclairage du terrain d'honneur, la réfection des vestiaires mais aussi la création d'une tribune de 248 places.

La Commune entend aménager sur ce même site un espace sportif et de loisirs composé d'un Skatepark, de deux pistes de Pump Track, d'une installation de Workout et d'une aire de jeux pour les plus jeunes.

Ces aménagements extérieurs, ouverts et en libre accès, offriront un espace de loisirs pour les familles et les clubs sportifs locaux, étant entendu qu'un règlement intérieur pour ces équipements viendra en définir les modalités d'utilisation.

L'opération globale comprenant les études, les travaux de voirie et réseaux divers et l'aménagement des infrastructures est évaluée à 1 001 000 € HT.

La faisabilité financière de l'opération est étroitement liée au niveau de subventions qui pourra être atteint, notamment dans le cadre des programmes de soutien des différents partenaires financiers qui seront sollicités.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'opération d'Aménagement d'une aire sportive et de loisirs évaluée à 1 001 000 € HT,
- de dire que les subventions les plus larges possible seront recherchées pour la réalisation de ce projet,

- d'autoriser M. le Maire à engager toutes démarches et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de la délibération.

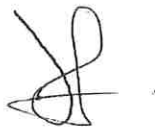
Cette proposition a été présentée en commission « Environnement et aménagement de l'espace » réunie le 30 janvier 2024.

Il est précisé que le Conseil Municipal sera à nouveau saisi du devenir de cette opération au vu du niveau de subventions qui aura été atteint au terme de ces démarches.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'opération d'aménagement d'une aire sportive et de loisirs évaluée à 1 001 000 € HT,  
DIT que les subventions les plus larges possible seront recherchées pour la réalisation de ce projet,  
AUTORISE M. le Maire à engager toutes démarches et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de la délibération.

Secrétaire de séance,



Louise JABER

Maire et président de séance,



Gérard BESSIERE